



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

Le 21 janvier 2021

PROCÈS-VERBAL de la première séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, constituée par lettres patentes datées du 9 octobre 1991, tenue le 21 janvier 2021 à 17h00 via visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS : madame Madeleine Brunette, mairesse de la municipalité de Cantley, madame Joanne Labadie, mairesse de la municipalité de Pontiac, monsieur Guillaume Lamoureux, maire de la municipalité de La Pêche, monsieur Jacques Laurin, maire de la municipalité de Val-des-Monts, monsieur Denis Légaré, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, monsieur Marc Louis-Seize, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien, et formant quorum sous la présidence de la préfète madame Caryl Green, préfète et mairesse de la municipalité de Chelsea.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS : monsieur Claude J. Chénier, directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoît Gauthier, directeur du service de la Gestion du territoire et des programmes et directeur général adjoint

21-01-001

Adoption de l'ordre du jour

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Jacques Laurin
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour gouvernant cette séance du Conseil soit adopté;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-01-002

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 17 décembre 2020

**Il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par la MAIRESSE Joanne Labadie**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 17 décembre 2020 soit adopté, tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-01-003

Comptes payés

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine, par la présente, sur la recommandation du Comité d'administration général, la liste de chèques émis, conservés en annexe au procès-verbal de la présente séance et totalisant la somme de 2 272 560,30 \$

Je soussigné, certifie par la présente que la corporation dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses ci-haut approuvées.


Claude J. Chénier
Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le/la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-01-004

Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à engager une dépense en honoraires professionnels en ingénierie afin de concevoir une partie du devis pour la demande de soumissions sur invitation pour le remplacement de la tour d'eau du service de la Sécurité publique

ATTENDU QUE par la résolution 20-11-290, ce Conseil autorisait la demande de soumission pour le remplacement de la tour d'eau responsable de la climatisation du service de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'avec les nouvelles réglementations en demande de soumissions concernant l'abolition des noms et marques dans les devis, il est plus difficile de s'assurer de la conformité des équipements et des équivalences;

ATTENDU QUE le support d'un ingénieur est nécessaire pour la conception du devis et l'analyse en conformité concernant le remplacement de la tour d'eau du service de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE la dépense s'élèvera à moins de 25 000 \$ et qu'un contrat de gré à gré sera octroyé;

ATTENDU QUE ce Conseil a prévu, lors de l'adoption du budget 2021, une enveloppe budgétaire pour des frais en honoraires professionnels pour la confection de devis;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jacques Laurin
APPUYÉ par le MAIRE Denis Légaré**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à engager une dépense en honoraires professionnels en ingénierie afin de concevoir une partie du devis de la demande de soumissions sur invitation pour le remplacement de la tour d'eau du service de la Sécurité publique;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-01-005

Autorisation pour l'acquisition de 10 ordinateurs portables afin de respecter la directive du télétravail obligatoire émise par le gouvernement du Québec

ATTENDU QUE le télétravail est obligatoire jusqu'au 7 février 2021 pour tous les employés et employés;

ATTENDU QUE la MRC est tenue de fournir l'équipement requis aux employés pour qu'ils puissent effectuer leur prestation en télétravail;

ATTENDU QU'il y a donc lieu de procéder rapidement à l'acquisition de 10 ordinateurs portables;

ATTENDU QUE la valeur desdits ordinateurs portables à acquérir ne dépasse pas 25 000 \$;

ATTENDU QUE la MRC a déjà été en appel d'offres dernièrement pour l'achat d'équipements informatiques et que la firme Androide nous offre lesdits ordinateurs portables au même prix que l'appel d'offres, soit 1 651,95 \$ plus taxes l'unité ;

ATTENDU QUE l'achat de sept (7) des 10 portables est déjà prévu au règlement d'emprunt 2021 et qu'il y a lieu de devancer cet achat;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, l'acquisition de 10 ordinateurs portables auprès de la compagnie Androïde, au montant de 18 973,12 \$ taxes incluses (17 324,99 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ);

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour ces achats à même le poste budgétaire suivant: « 02-130-00-726 » - Achat ameublement & équipement bureau;

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à transférer les sommes requises à même le règlement d'emprunt du plan sexennal des équipements informatiques de 2021 conditionnelle à son approbation;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-01-006

Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat du logiciel Microsoft SQL serveur auprès de Microrama informatique inc., pour le service de la Sécurité publique

ATTENDU QUE la MRC désire procéder au remplacement du logiciel de gestion de bases de données policières Microsoft SQL serveur;

ATTENDU QUE la valeur des équipements à acquérir ne dépasse pas 25 000 \$;

ATTENDU QU'une demande de soumission sur invitation a été faite auprès de Microrama informatique inc.;

ATTENDU QUE ce Conseil a prévu le financement dudit logiciel par l'entremise d'un règlement d'emprunt 272-19;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt n° 272-19 a été transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation et a été autorisé le 18 octobre 2019;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat du logiciel Microsoft SQL serveur auprès de Microrama informatique inc. pour le service de la Sécurité publique pour un montant de 3 558,48 \$ taxes incluses (3 249,37 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ);

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour ce renouvellement à même le règlement d'emprunt n° 272-19;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-01-007

Autorisation pour le renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie Victrix Conseil inc. pour le soutien au logiciel Safenet au service de la Sécurité publique pour l'année 2021

ATTENDU QUE le service de la Sécurité publique utilise le logiciel Safenet de la compagnie Victrix Conseil inc.;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

ATTENDU QUE ce logiciel nécessite au cours de l'année des mises à jour, du soutien technique et autres services;

ATTENDU QUE ledit contrat est d'une durée d'un an (11 février 2021 au 10 février 2022);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joanne Labadie
APPUYÉ par le MAIRE Denis Légaré**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder au renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie Victrix Conseil inc. pour le soutien au logiciel Safenet au service de la Sécurité publique pour un montant de 557,63 \$ taxes incluses (509,19 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ) et cela, pour la période du 11 février 2021 au 10 février 2022;

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour ce renouvellement à même le poste budgétaire suivant:
« 02-270-00-526 - Entretien et réparations – Machinerie, outillage et équipement »;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-01-008

Octroi d'un contrat à la firme Bell Canada pour le service Internet au service de la Sécurité publique pour une durée de trois (3) ans

ATTENDU QUE le service de la Sécurité publique utilise actuellement un accès Internet avec la firme Maskatel LP et que pour une meilleure redondance, il y a lieu d'ajouter un deuxième lien;

ATTENDU QUE seulement deux (2) firmes offrent un service Internet au service de la Sécurité publique soient Bell Canada et Maskatel LP;

ATTENDU QUE la valeur du contrat ne dépasse pas 25 000 \$;

ATTENDU QUE ledit contrat est d'une durée de trois (3) ans (1^{er} mars 2021 au 30 avril 2024);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par la MAIRESSE Joanne Labadie**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroie, par la présente, à la firme Bell Canada, un contrat pour le service Internet au service de la Sécurité publique pour une durée de trois (3) ans au montant mensuel de 505,89 \$ taxes incluses (461,95 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ) et cela, pour la période du 1^{er} mars 2021 au 30 avril 2024;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour ce renouvellement à même les postes budgétaires suivants: « 02-120-00-335, 02-130-00-335, 02-160-00-335, 02-210-00-335, 02-220-00-335, 02-452-10-335, 02-470-00-335, 02-610-00-335, 02-621-00-335 et 02-150-00-335,», dépenses internet;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation
21-01-009

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

Autorisation pour le renouvellement de l'entente convenue entre la Société de Mutuelle de Prévention inc. et la MRC des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE l'adhésion à une mutuelle de prévention permet d'offrir un soutien dans la gestion des cas d'invalidité liés à des accidents du travail, d'obtenir une meilleure tarification de la part de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et d'assurer la prévention des risques en santé et sécurité par la mise à jour d'un programme de prévention;

ATTENDU QUE cette adhésion est nécessaire pour assurer une gestion efficace de la gestion des dossiers d'absences reliées à la CNESST et que l'adhésion à une mutuelle de prévention permet de réduire le taux de prime en santé et sécurité au travail;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'entente avec la Société de Mutuelle de Prévention inc. pour les services de gestion de dossiers d'accident au travail et de gestion de la prévention des risques en santé et sécurité pour l'année 2021;

ATTENDU QUE les factures pour l'entente de l'année en cours sont reçues avant ou au début de chaque semestre;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder au renouvellement de l'entente pour l'année 2021 et à verser à la firme Société de Mutuelle de Prévention inc., la somme de 15 284,71 \$ taxes incluses pour le premier semestre de l'année 2021 soit du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises à cette fin à même les postes budgétaires : Cotisation à la CNESST – Code 252, et ce, selon la répartition des employés visés au sein de chaque service de la MRC;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-01-010

Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier d'entamer un processus de dotation afin de pourvoir le poste de directeur du service des Ressources humaines

ATTENDU QUE le directeur du service des Ressources humaines, a remis une lettre informant son intention de prendre sa retraite le 30 juin 2021;

ATTENDU QU'il s'avère essentiel pour le bon fonctionnement du service que ce poste soit comblé le plus rapidement possible ;

ATTENDU QUE ledit poste ne pouvant être comblé à l'interne, il doit être affiché à l'externe;

ATTENDU QUE pour assurer un remplacement rapide dudit poste, le directeur général et secrétaire-trésorier doit procéder à un affichage d'une offre d'emploi dans les meilleurs délais;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier, à entamer un processus de dotation afin de pourvoir le poste de directeur au service des Ressources humaines de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

21-01-011

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

Autorisation pour la signature de l'avenant 2020-3 et les avenants subséquents pour le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU-PME)

ATTENDU QUE la MRC administre le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU-PME);

ATTENDU QUE les modalités de ce fonds de soutien ont été convenues par protocole d'entente avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI);

ATTENDU QUE les avenants viennent préciser les modalités d'octroi et précisent les secteurs d'activités admissibles;

ATTENDU QUE nous devons procéder rapidement à la signature des avenants pour permettre les déboursés des sommes consenties à la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QU'à la demande du service de Gestion du territoire et des programmes, la préfète, Caryl Green a procédé à la signature de l'avenant 2020-3 le 18 décembre 2020, ainsi que l'avenant 2020-4 le 5 janvier 2021;

ATTENDU QUE les modalités de gestion et de versement sont régulièrement modifiées en vertu des modifications apportées aux règles sanitaires et au décret;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine, par la présente, la signature de l'avenant 2020-3 et 2020-4 pour le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU-PME);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents subséquents qui seront proposés par le Ministère en lien avec l'administration du PAU-PME;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-01-012

Adhésion à l'entente sectorielle bioalimentaire en Outaouais

ATTENDU QUE la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires est destinée à maximiser l'efficacité et les retombées des interventions gouvernementales et de les associer aux priorités des collectivités locales, supralocales et régionales;

ATTENDU QUE le Plan de développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2025 vise à développer des systèmes bioalimentaires durables en Outaouais;

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1, article 126.2) précise qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional de son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 126.3 de cette dernière loi, une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU QUE l'Entente sectorielle de développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2023 a pour objectif de soutenir le développement du secteur bioalimentaire de l'Outaouais par la réalisation de projets en concordance avec les objectifs du Plan de développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2025 et des plans de développement de la zone agricole des MRC de l'Outaouais;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE la MRC a identifié le secteur bioalimentaire comme l'une des priorités de développement pour le territoire;

ATTENDU QUE par le biais de l'entente proposée, les parties conviennent de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de supporter le développement du secteur bioalimentaire de l'Outaouais;

ATTENDU QUE la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) a été identifiée comme étant le fiduciaire de l'Entente;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte, par la présente, de verser à la Table agroalimentaire de l'Outaouais, une aide financière annuelle de 15 000 \$ pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2023;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approuver les sommes requises à cette fin à même le volet 2 du Fonds régions et ruralité;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-01-013

Ministère de l'Économie et de l'Innovation – Autorisation à signer l'Entente relative au réseau Accès entreprise Québec

ATTENDU QUE le 10 novembre 2020, le gouvernement du Québec a créé Accès entreprise Québec dans le but d'accélérer le développement économique régional;

ATTENDU QUE cette mesure permettra de renforcer les services d'accompagnement et d'investissement offerts aux entrepreneurs et aux entreprises dans toutes les régions du Québec ;

ATTENDU QUE la MRC, via son service Accès entreprise Québec, sera la porte d'entrée des entreprises vers les services et les organismes voués aux entrepreneurs;

ATTENDU QUE la MRC recevra un montant de 900 000 \$ sur 5 ans pour ajouter des ressources dédiées au services aux entreprises de son territoire;

ATTENDU QUE la signature de l'entente, la production du plan d'action et le respect des conditions sont des conditions préalables à la réception des sommes convenues;

ATTENDU QU'une des priorités de la MRC et de soutenir le développement économique et l'entrepreneuriat;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par la MAIRESSE Joanne Labadie**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la signature du protocole d'entente Accès entreprise Québec 2021-2025 à intervenir entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

21-01-014

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

Autorisation pour la prolongation du contrat JFSA en lien avec la compétence de gestion du libre-écoulement des eaux pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais jusqu'à l'adjudication d'un nouveau contrat

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 15-09-254, octroyait un contrat de services professionnels à JFSA, firme reconnue pour son expertise en hydrologie pour les années 2015 à 2020;

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 20-11-302, autorisait le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour assister techniquement la MRC en lien avec la compétence de gestion du libre-écoulement des eaux;

ATTENDU QUE la MRC souhaite lancer un appel d'offres pour obtenir des services professionnels en matière de gestion des cours d'eaux;

ATTENDU QUE JFSA accepte de poursuivre le contrat de services professionnels aux mêmes termes et conditions jusqu'à l'adjudication d'un nouveau contrat;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à prolonger le contrat JFSA aux mêmes termes et conditions jusqu'à l'adjudication d'un nouveau contrat pour lequel l'appel d'offres sera lancé incessamment.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-01-015

Autorisation pour le dépôt du formulaire d'avis d'intérêt pour le projet « Signature – Innovation » de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (Fonds Régions et Ruralité - Volet 3)

ATTENDU QUE la MRC est éligible à recevoir un soutien financier du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) par l'entremise du Fonds Régions et Ruralité – Volet 3;

ATTENDU QUE les modalités de ce fonds de soutien seront convenues par protocole d'entente avec le MAMH;

ATTENDU QUE la MRC est éligible à recevoir un premier montant de 50 000 \$ lui permettant de préciser ses orientations en lien avec la définition du projet « Signature – Innovation »;

ATTENDU QUE nous devons procéder à la signature du document « formulaire d'avis d'intérêt » pour recevoir cette somme;

ATTENDU QUE l'équipe du service de Gestion du territoire et des programmes souhaite rapidement proposer une ébauche de plan de travail et un devis au Conseil;

ATTENDU QUE le MAMH sera en soutien de l'équipe de la MRC pour l'élaboration dudit projet;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE le Conseil autorise, par la présente, le dépôt du Formulaire d'avis d'intérêt de la MRC des Collines-de-l'Outaouais au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du projet « Signature – Innovation »;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

21-01-016

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

Nomination de monsieur Denis Légaré, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette pour siéger au conseil d'administration de l'Agence des forêts privées de l'Outaouais

ATTENDU QUE l'Agence des forêts privées de l'Outaouais compte sur l'engagement de plus de 780 producteurs forestiers propriétaires sur plus de 92 000 hectares de forêts productives;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais compte 112 producteurs enregistrés propriétaires de plus de 13 800 hectares de forêts sous aménagement forestier;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a été sollicitée afin de nommer un représentant pour siéger au conseil d'administration de l'Agence des forêts privées de l'Outaouais;

ATTENDU QUE ce Conseil croit opportun que la MRC des Collines-de-l'Outaouais soit représentée à ladite Agence afin d'encourager les investissements en forêt privée et assurer un aménagement durable de la ressource forestière;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil nomme, par la présente, monsieur Denis Légaré, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, pour siéger au conseil d'administration de l'Agence des forêts privées de l'Outaouais à titre de représentant/e de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Il est 19h11.

Caryl Green
Préfète

Claude J. Chénier
Directeur général et secrétaire-trésorier

21-01-017



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**